

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 4 pouvoirs

Date de convocation
16 novembre 2017

Date d'affichage
16 novembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois novembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Bernadette MILLOT, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD.

Représentés : Thierry BESSON par Colette PERNET, Jean-Pierre HAQUELLE par Dominique DETERM, Sandrine LE GUERN par Alain BIAUX, Siva MOUROUGANE par Jean ROULIN.

Madame Sophie MARTIN a été nommée secrétaire

Objet : **TARIFICATION DES BADGES SUR LE BUDGET ANNEXE DE LA CRÈCHE MUNICIPALE**

N° de délibération : **2017_11_23_07**

Rapporteur : **Mme LE LAY**

La crèche municipale les petits petons s'est dotée d'une badgeuse auprès de notre prestataire informatique, société AIGA, pour la gestion des présences et la facturation des prestations :

- Gérer au plus près les présences réelles des enfants
- Savoir à tout moment le nombre d'enfants présents dans la structure
- Gérer le taux d'encadrement (enfants/personnel)
- Un gain de temps par rapport au pointage manuel

Celle-ci entre en activité au 1^{er} décembre prochain.

Chaque enfant inscrit aux services de la crèche aura son badge nominatif.

La réfection du badge par la société AIGA nous sera facturée.

Afin de responsabiliser les familles, il vous est proposé de facturer toute réfection, quel qu'en soit le motif (perte, vol, détérioration ou simple non restitution) au prix de 10 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission des finances du 14 novembre 2017 ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE la facturation aux familles du badge en cas de non restitution.

ADOpte le prix fixé à 10 €.

Résultat du vote :

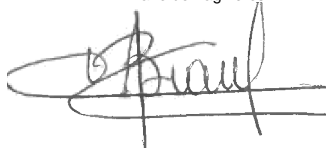
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
24	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 28/11/2017 à 15:19:17
Référence : 9d15c8b3fb6d40585b3152701402c779ae37265e